PLFSS 2027 : LES PSYCHOLOGUES EN ONT ASSEZ !

La santé mentale est proclamée « grande cause nationale », mais les politiques publiques continuent d'ignorer la dimension psychique et la place des psychologues. Dans les services publics, les moyens s'effondrent, les postes disparaissent, la précarité s'installe tandis que les demandes explosent.

Une santé mentale sans psychologues est une santé mentale amputée.

Nous rappelons que les psychologues de la Fonction publique, notamment territoriale et hospitalière, jouent un rôle essentiel auprès de la population par leurs actions de prévention, bien en amont des prises en charge curatives.

PLFSS 2027 : une austérité annoncée

Le PLFSS 2027 s'annonce déjà sous le signe de l'austérité : économies massives demandées par la CNAM, hausse des franchises, déremboursements de médicaments.

L'an passé, l'amendement 159 a tenté de mettre fin au remboursement des soins « *se réclamant de la psychanalyse* ». Retiré grâce à la mobilisation, il révèle néanmoins une orientation persistante : **ne financer que des pratiques « *labellisées* »**, au nom d'une prétendue « *efficience* ».

Cette logique menace la pluralité des approches, l'autonomie professionnelle des psychologues et la liberté de choix des usager·ères, tant dans la Fonction publique hospitalière que territoriale.

La pression à l'acte : une dérive dangereuse

Relevés d'actes, files actives, objectifs chiffrés… Le soin psychique est de moins en moins évalué à l'aune de la rencontre clinique et de plus en plus à travers des indicateurs de production.

Cette logique industrielle est incompatible avec le travail psychique, qui relève du sur-mesure et ne peut être réduit à une standardisation des pratiques.

Des salaires indécents, une précarité massive

La place accordée à la dimension psychologique par les pouvoirs publics est à l'image de la rémunération des psychologues : **indécente**.

Aujourd'hui, un·e psychologue titulaire d'un master 2 débute à **1 944 € bruts**, à peine au-dessus du SMIC. Pour rappel, la CGT revendique un SMIC à 2 200 € brut.

La CGT revendique une revalorisation des grilles de rémunération des psychologues de la FPH et de la FPT ainsi qu'une augmentation du point d'indice à **6,50 €.**

Nous revendiquons :

- **La revalorisation du point d'indice avec un début de carrière à 3 500 € bruts ;**
- **5 200 € bruts en fin de carrière** ;
- la titularisation rapide des agent·es contractuel·les.

Nos exigences pour le PLFSS 2027

- Reconnaître la dimension psychique comme un pilier de la santé mentale ;
- Garantir l'autonomie professionnelle et la pluralité des approches ;
- Mettre fin à la prescription des psychothérapies ;
- Revaloriser les salaires et lutter contre la précarité ;
- Renforcer les services publics, seuls garants d'un accès inconditionnel aux soins psychiques ;
- **Fixer un ratio minimal de 1 psychologue pour 10 000 habitant·es**, avec des déclinaisons sectorielles (prévention, santé, social, médico-social, éducation, insertion, justice).

Ce ratio constitue un seuil indispensable pour répondre aux besoins de la population, réduire les délais d'accès aux soins et garantir des prises en charge dignes. Sa mise en œuvre représenterait la création d'au moins **10 000 postes supplémentaires** dans la Fonction publique.

Nous demandons un entretien aux parlementaires.

Dans le cadre du PLFSS 2027, **nous sollicitons un entretien avec les député·es et sénateur·rices** afin d'exposer la situation des psychologues, les risques que font peser les orientations actuelles sur la santé mentale de la population et les mesures indispensables pour garantir un accès réel aux psychologues.

Nous exigeons d'être associé·es aux réflexions et aux décisions : **on ne peut pas construire une politique de santé mentale sans celles et ceux dont la mission première est de prendre en compte la dimension psychologique de l'être humain.**

Les psychologues CGT appellent
à la mobilisation et à la grève le 5 NOVEMBRE 2026
afin d'obtenir DES MOYENS À LA HAUTEUR DES BESOINS
pour la FONCTION PUBLIQUE et pour les SERVICES PUBLICS

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr / Tel : 01 55 82 87 57

Fédération Santé et Action Sociale - 10/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.